



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLÉE DE LA MARNE

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

2024



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLÉE DE LA MARNE

# SOMMAIRE

---

<b>Préambule</b>	<b>2</b>
------------------	----------

<b>A. LES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA CCGVM</b>	<b>3</b>
--	----------

---

1) Le territoire desservi	3
2) La gestion des services d'eau et d'assainissement	4
3) Les événements marquants de l'année	5

<b>B. INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>8</b>
----------------------------------	----------

---

<b>1) EAU POTABLE</b>	<b>8</b>
-----------------------	----------

1.1. Chiffres clés	8
1.2. Patrimoine	8
1.3. Nombre d'abonnés et population desservie	14
1.4. Volumes produits et distribués	14
1.5. Rendements des réseaux et indices linéaires de pertes	17
1.6. Qualité de l'eau distribuée	18

<b>2) ASSAINISSEMENT</b>	<b>19</b>
--------------------------	-----------

2.1. Chiffres clés	19
2.2. Patrimoine	19
2.3. Nombre d'abonnés et population desservie	22
2.4. Performance des ouvrages d'épuration	23
2.5. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration	24
2.6. Service Public d'Assainissement Non Collectif	24

<b>C. INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>26</b>
----------------------------------	-----------

---

1) Prix de l'Eau	26
2) Compte administratif 2024	28
2.1. Budget Eau Potable	28
2.2. Budget Assainissement	29
2.3. Budget Principal	31

## PREAMBULE

---

### Chiffres Clés

- ✓ 14 communes
- ✓ 7004 abonnés
- ✓ 14 482 habitants desservis
- ✓ 435 km de réseaux
- ✓ 82,6 % de rendement
- ✓ 12 stations d'épuration
- ✓ 1 015 787 m<sup>3</sup> produits
- ✓ 100 % de conformité de l'eau distribuée
- ✓ 4,32 à 5,09 € ttc /m<sup>3</sup>

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement répond à l'obligation de transparence prévue par l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ses décrets d'application (n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 et n° 2007-675 du 2 mai 2007) précisent les modalités et les délais de présentation du rapport ainsi que les indicateurs techniques et financiers qui doivent y figurer.

Ce rapport, destiné à l'information des usagers, est présenté par le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné soit au 30 septembre de l'année N+1.

La Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (CCGVM) possède les compétences eau potable (production et distribution) et assainissement (eaux pluviales, eaux usées et systèmes d'épuration) depuis sa création en 1992.

Les services sont gérés en délégation, par le biais de contrats de concession avec la société VEOLIA EAU.

Les données exposées dans le présent rapport sont issues d'une part du service eau-assainissement de la Communauté de Communes et d'autre part des rapports annuels fournis par le délégataire, conformément aux obligations de la loi Sapin du 29 janvier 1993 et de la loi Mazeaud du 08 février 1995. En effet, en vertu de ces dispositions, tout délégataire d'un service public doit produire chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.



## **2) La gestion des services d'eau et d'assainissement**

L'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement et des équipements qui s'y rattachent (usines de production, usines de traitement, etc...) fait l'objet de délégations par le biais de contrats de concession avec la société VEOLIA EAU.



Le pilotage de ces contrats est assuré au sein de la CCGVM par un ingénieur eau-assainissement également en charge des dossiers d'investissement.

Les nouveaux contrats de concession négociés en 2019 sont entrés en vigueur le 01/01/2020 pour le contrat d'eau potable et le 01/01/2021 pour le contrat Assainissement.

Service d'Eau potable :

- Contrat principal (01/01/2020 au 31/12/2031)
- Contrat de Nanteuil-la-Forêt (ex Syndicat du Rouillat) (01/11/2008 au 31/10/2028)

Service d'Assainissement :

- Contrat principal (01/01/2021 au 31/12/2028) avec intégration du contrat de Louvois depuis le 01/01/2023

### **Point Accueil Consommateurs Epernay**

**2, avenue du Vercors  
CS 20177  
51206 EPERNAY CEDEX**

---

**Du Lundi au Vendredi  
de 14H00 à 16H00  
Le matin sur rendez-vous**



### 3) Les évènements marquants de l'année

#### ✓ La réforme des redevances des Agences de l'Eau

Cette réforme structurante a été adoptée dans la loi de finances de 2024. Elle est effective à compter de l'année 2025 pour l'entrée en vigueur des 12<sup>ème</sup> programmes des agences de l'eau (2025 - 2030). Plusieurs textes d'application ont été publiés en 2024 pour préciser ses modalités et son calendrier d'application.

Cette réforme supprime certaines redevances existantes : pollution non-domestique et modernisation des réseaux de collecte. De même, elle acte la fin de la prime pour épuration et le doublement possible de la redevance de prélèvement sur la ressource en eau pour cause de maîtrise insuffisante des pertes en eau sur le réseau d'eau.

Dans le même temps, ces différentes suppressions s'accompagnent de nouvelles redevances :

- une redevance pour consommation d'eau potable dont devront s'acquitter les abonnés au service ;
- deux redevances auxquelles seront assujetties directement les autorités organisatrices des services publics d'eau et d'assainissement portant sur la **performance** des services.

Ces deux dernières redevances seront modulées au regard d'un certain nombre de critères de performance des services, à savoir :

- pour les services d'eau : le niveau des pertes en eau et la gestion du patrimoine ;
- pour les services d'assainissement : la conformité en équipement et en performance ainsi que l'effectivité de l'autosurveillance du système d'assainissement (réseau de collecte et stations d'épuration) et l'efficacité du système d'assainissement.



Les services, en tant qu'autorité organisatrice peuvent dès l'année 2025, et après délibération en 2024, reporter la contrepartie de ces deux redevances, assises sur la performance, sur une ligne spécifique de la facture des abonnés à travers un mécanisme de contre-valeur. Pour l'année 2025, cette contre-valeur correspond au taux fixé par l'agence de l'eau multiplié par le coefficient de modulation par défaut de l'année 2025 (0,2 pour l'eau, 0,3 pour l'assainissement).

Les modulations sur performance indiquées plus haut deviendront effectives en 2026, sur la base des performances constatées au terme de l'année 2024

## ✓ Etudes diagnostiques et mises en conformité des systèmes d'assainissement

La réglementation impose la réalisation d'un diagnostic périodique des systèmes d'assainissement suivant une fréquence n'excédant pas dix ans. Pour les systèmes supérieurs à 2000 eh, un diagnostic permanent devra être mis en place.

Les objectifs de ces études sont de réaliser un état des lieux de l'assainissement sur la commune, d'évaluer les charges hydrauliques et polluantes collectées par les réseaux par une campagne de mesures et des investigations complémentaires et enfin d'établir un programme de travaux en vue d'optimiser le fonctionnement des réseaux et d'adapter l'outil de collecte/épuration aux développements futurs. Elles sont financées à 50% par l'Agence de l'Eau.

Ainsi, une première étude a été réalisée par SOGETI sur les systèmes de **Bisseuil, Germaine et Tours-sur-Marne** en 2017-2018.

Celle-ci a débouché sur la reconstruction de la station d'épuration de Tours-sur-Marne, achevée en 2023. Les stations de Bisseuil et Germaine devront également faire l'objet d'une réhabilitation dans les années à venir.

En 2019-2020 a eu lieu l'étude diagnostique du système d'assainissement d'**Ambonnay** par le bureau d'études IRH. L'échéancier de travaux de mise en conformité a été approuvé par délibération en date du 16 juillet 2020 et a permis de lever la mise en demeure (arrêté préfectoral du 27 février 2018 mettant en demeure la CCGVM de réaliser les opérations nécessaires à la mise en conformité du système d'assainissement).

Un maître d'œuvre a été retenu (CEREG) et les études ont eu lieu en 2023-2024. Le marché de travaux de réhabilitation de la station d'épuration vient d'être confié à l'entreprise SADE.

Suite à l'arrêté préfectoral de mise en demeure concernant le système d'assainissement de Fontaine-sur-Aÿ en date du 10 décembre 2019, l'étude diagnostique des communes d'**Avenay-Val-d'Or et Fontaine-sur-Ay** a été réalisée en 2021-2022 par le bureau d'études AMODIAG.

L'échéancier des travaux de mise en conformité a fait l'objet d'une délibération en date du 07/04/2022. La solution retenue est un raccordement de la commune de Fontaine-sur-Aÿ au système d'assainissement d'Avenay-Val-d'Or. Le cabinet GLS a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre. Le marché de travaux devrait être lancé en 2025.

Enfin, l'étude du système d'Assainissement d'**Ay-Mareuil-Mutigny** a été réalisée en 2023-2024 avec le bureau d'études VERDI pour un montant de 163 460 €, financée à 80% par l'Agence de l'Eau.

Elle a permis la mise en place du diagnostic permanent, la réalisation de l'étude RSDE à l'amont (Micropolluants) et la mise à jour du zonage d'assainissement (enquête publique en 2025).

Un marché sera prochainement lancé pour l'étude diagnostique et zonage d'assainissement du système d'assainissement de Bouzy. Le dossier de déclaration loi sur l'eau sera également remis à jour.

✓ **Réhabilitation/création de réseaux Eaux usées, Eaux pluviales, Eau potable**

En lien avec les travaux de voirie et d'embellissement de ses communes membres, la Communauté de Communes effectue régulièrement des travaux de réhabilitation, de renforcement ou d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

C'est au total 1 280 mètres de réseaux d'eau potable, 185 mètres de réseaux d'eaux usées et 147 mètres de réseaux d'eaux pluviales qui ont été créés ou réhabilités en 2024 (hors branchements).

Au cours de l'année, la Communauté de Communes a participé aux travaux suivants :

COMMUNE	Emplacement des travaux	Nature des travaux* /linéaire	Maîtrise d'œuvre	Entreprise	Montant total opération HT (part CCGVM)
AMBONNAY	Place Barancourt	EU (30 ml) AEP (430 ml) EP (20 ml)	CEREG	SRTP	192 457 €
AVENAY-VAL-D'OR	Rue de l'Écu de France (2024-2025)	EU (155 ml) AEP (204 ml) EP (27 ml)	CORBAVIE	SRTP	201 614 €
HAUTVILLERS	Rue du Chemin Creux	AEP (520 ml) EP (100 ml)	CEREG	KENTSEL	257 087 €
MUTIGNY	Rue de la Tuilerie	AEP (126 ml)	CEREG	MARTINS TP	64 682 €

\* EU = assainissement eaux usées, EP = assainissement eaux pluviales, AEP = adduction d'eau potable

Les dépenses mandatées au cours de l'année sont présentées dans le chapitre « indicateurs financiers ».

Le taux moyen de renouvellement des réseaux correspond au pourcentage de renouvellement moyen annuel du réseau (calculé sur les 5 dernières années) par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Pour le réseau d'eau potable il est de 0,48% en 2024. Le taux moyen national est de 0,73%.

Pour les réseaux de collecte des eaux usées il est de 0,35%. Le taux moyen national est de 0,62%.

## B. INDICATEURS TECHNIQUES

### 1) Eau Potable

#### 1.1. Chiffres clés

- **7 004** abonnés
- **2** installations de production
- **17** réservoirs pour une capacité totale de stockage de **8 085 m<sup>3</sup>**
- **223** km de canalisations
- **7 315** branchements
- **82,6 %** de rendement de réseau
- **1 015 787 m<sup>3</sup>** prélevés
- **74 022 m<sup>3</sup>** achetés à d'autres collectivités
- **786 809 m<sup>3</sup>** vendus et **37 483 m<sup>3</sup>** vendus à d'autres collectivités

#### 1.2. Patrimoine

✓ **Les installations de production**

La CCGVM dispose de 2 installations de production en fonctionnement et 1 à l'arrêt.

<b>Installations de production</b>	<b>Capacité de production (m<sup>3</sup>/j)</b>
<b>Installation de production d'AY MAREUIL (Captage de BISSEUIL)</b>	4 000
<b>Forage de TAUXIERES-MUTRY</b>	2400
<i>Pompage de MARMANT à AVENAY VAL d'OR À L'ARRÊT</i>	900
<b>Capacité totale</b>	<b>7 300 m<sup>3</sup>/j</b>

Suite à la mise en place des 2 interconnexions sur la ressource de BISSEUIL, plusieurs installations de production ont été mises à l'arrêt.

La pollution aux hydrocarbures du captage de Marmant à Avenay-Val-d'Or a également entraîné sa mise à l'arrêt en janvier 2011. Les expertises techniques ont montré que la ressource pourrait être remise en service. La remise en état des installations ainsi que la remise en service ont été prévues dans le nouveau contrat de concession avec VEOLIA.

On dénombre également 5 installations de reprise et 9 surpresseurs.

## ✓ Les réservoirs

La CCGVM dispose de 17 réservoirs représentant une capacité totale de stockage de 8 485 m<sup>3</sup>.

Réservoirs	Capacité de stockage (m <sup>3</sup> )
Réservoir d'AVENAY VAL d'OR	400
Réservoir d'AY	1200
Réservoir d'AY MAREUIL - PRINCIPAL	500
Château d'eau de BOUZY	300
Château d'eau de CHAMPILLON - BEL AIR (2 cuves)	200
Réservoir de CHAMPILLON - les BARDELOTS (2 cuves)	120
Réservoir de CHAMPILLON - Lotissement-Mondettes (2 cuves)	250
Réservoir de DIZY (2 cuves)	2000
Réservoir de GERMAINE	260
Réservoir de MAREUIL SUR AY (2 cuves)	355
Réservoir de MUTIGNY	100
Réservoir de MUTIGNY (nouveau)	250
Réservoir de SAINT IMOGES	200
Réservoir d'HAUTVILLERS	450
Réservoir NANTEUIL LA FORET	300
Réservoir de TAUXIERES-MUTRY (2 cuves)	600
Réservoir de TOURS-SUR-MARNE (2 cuves)	400
<b>Capacité totale des réservoirs</b>	<b>8 085 m<sup>3</sup></b>

Les réservoirs sont nettoyés annuellement par les délégataires.

## ✓ Le réseau

Le linéaire de réseau d'adduction est de **223 368** mètres linéaires (hors branchements).

On dénombre environ 259 poteaux et bouches incendie.

Le nombre total de branchements est de **7 315** en 2024.

On dénombre encore au moins **203 branchements en plomb**. Il est à noter que ce chiffre représente les branchements en plomb identifiés.

La réalisation des enquêtes préalables aux travaux de renouvellement entraîne paradoxalement l'identification de branchements en plomb supplémentaires.

En 2024, **26 branchements en plomb ont été renouvelés** et 21 en 2023. Lors de travaux de voirie et réseaux, ils sont systématiquement renouvelés.

Il a également été renouvelé par le fermier en 2024 : 2 vannes, 3 branchements, 1 regard ISO, 2 tampons de regard et 2 robinets de prise en charge.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, compris entre 0 et 120, exprime le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable. Il tient compte de l'existence de plans, de leurs mises à jour, de la connaissance de la nature et de l'âge des canalisations et des ouvrages annexes ainsi que des interventions effectuées annuellement. Il est de **103** pour le contrat CCGVM et **66** pour le contrat de Nanteuil.

### ✓ Les compteurs

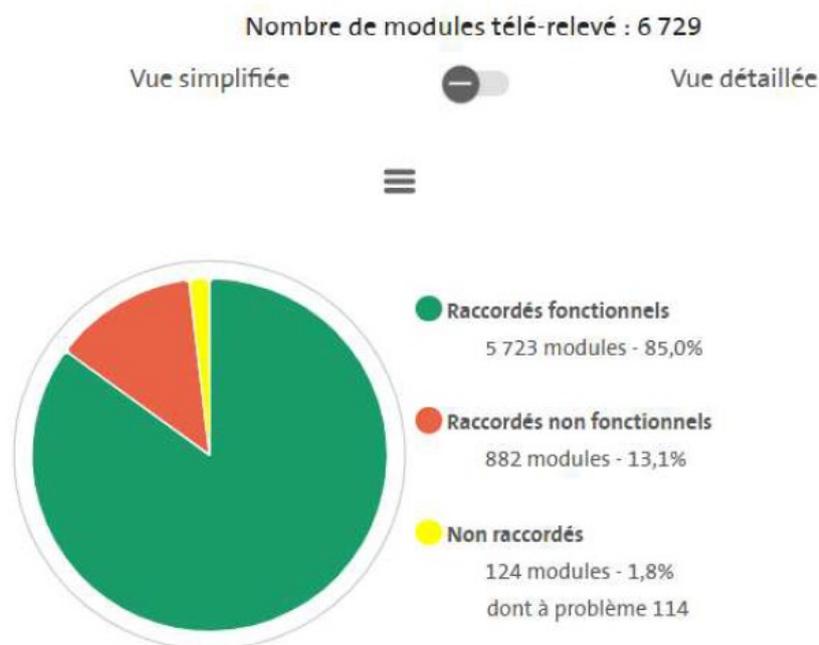
On dénombre environ **7373** compteurs dans le patrimoine du service. En 2024, **427** compteurs ont été renouvelés.

La télérelève des compteurs d'eau est un objectif contractuel. Elle permet aux abonnés de consulter leur consommation journalière sur internet ou encore d'être alertés immédiatement en cas de fuite. Le nouveau contrat a permis d'équiper les dernières communes non équipées sur les précédents contrats.



Sur les 7 240 compteurs du contrat principal (hors Nanteuil-la-Forêt) : 93% sont équipés.

Les compteurs non équipés sont liés à la difficulté d'accès à certains compteurs situés en domaine privé, pour lesquels une prise de rendez-vous requiert la disponibilité du client à son domicile. Le programme de renouvellement du système de télérelève a consisté cette année à remplacer 427 compteurs et 165 têtes émettrices du parc de compteurs télérelevés. Ci-dessous est représenté un état du fonctionnement de la télérelève des compteurs sur le périmètre, faisant apparaître le fonctionnement efficace de 85 % des compteurs équipés.



✓ **Le renouvellement réalisé par le fermier**

Les contrats de délégation comprennent un programme de renouvellement, et parfois d'investissement, des équipements à réaliser par les fermiers.

En 2024, les principaux travaux de renouvellement suivants ont été réalisés :

- Captage Bisseuil :

- Renouvellement pompe d'élévation n°2
- Renouvellement conduite de la pompe d'élévation n°2



Pompe d'élévation 2 : Enlèvement de l'ancienne colonne



Pompe d'élévation 2 : renouvellement de la pompe et de la colonne montante



- Renouvellement Automate de Télégestion
- Renouvellement Anti-bélier



Renouvellement du ballon anti bélier

- Réservoir-reprise de Dizy :  
Remplacement vessie ballon anti-bélier

- Station de reprise d'Avenay-Mutigny :  
- Renouvellement Automate de Télégestion  
- Remplacement Porte



Remplacement de la porte

- Station de production de Tauxières-Mutry :

- Reprise de la maçonnerie de la tête de puits du forage et mise en place d'une signalétique indiquant les références du forage, conformément aux demandes de l'ARS
- Renouvellement du disjoncteur général
- Renouvellement de la pompe de forage n° 2



Remplacement d'une pompe de forage

- Reprise Avenay Val d'Or ZAC  
Renouvellement Vanne de régulation



Renouvellement d'une vanne électrique

- Station de surpression de Louvois :  
Renouvellement Automate de Télégestion
- Réservoir de Bouzy  
Renouvellement Transmetteur Analyseur de chlore
- Réservoir de Champillon Mondettes :
  - Renouvellement du coffret électrique
  - Remplacement tête de compteur distribution
  -
- Réservoir de Champillon Bardelots :
  - Remplacement tête de compteur distribution
- Réservoir de Germaine :  
Renouvellement Compteur de distribution
- Réservoir Mutigny Nouveau :  
Renouvellement Pompe Doseuse javel
- Réservoir Hautvillers :  
Remplacement de l'ensemble Clapet crépine

### 1.3. Nombre d'abonnés et population desservie

La population desservie par le service d'eau potable est estimée à **14 482 habitants**.

Le nombre total d'abonnés du service est de **7 004** en 2024.

Le nombre d'abonnés du service eau est réparti ainsi :

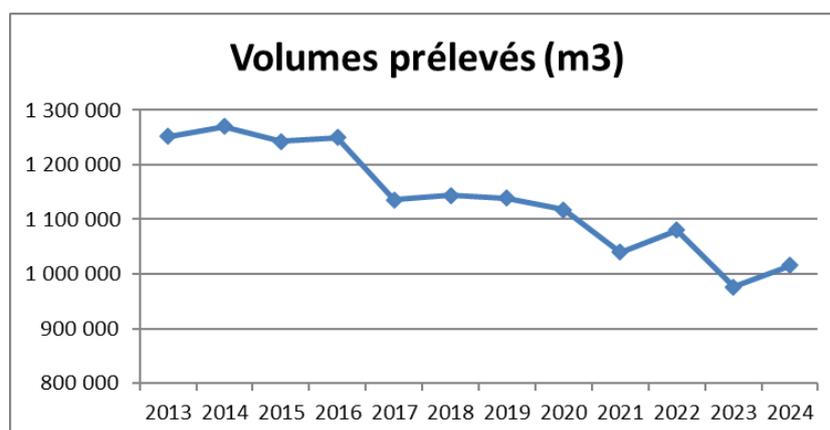
ABONNES EAU	2022	2023	2024
Ambonnay	526	527	522
Avenay Val d'Or	459	460	458
Aÿ-Champagne	2310	2320	2303
Bouzy	510	512	509
Champillon	257	265	263
Dizy	736	753	750
Fontaine sur Aÿ	151	149	151
Germaine	246	252	251
Hautvillers	395	403	405
Mutigny	98	103	102
Nanteuil-la-Forêt	130	131	133
Saint Imoges	155	156	156
Tours-sur-Marne	665	669	668
Val-de-Livre	330	333	333
<b>TOTAL</b>	<b>6968</b>	<b>7 033</b>	<b>7004</b>

### 1.4. Volumes produits et distribués

✓ Les volumes prélevés

Volumes prélevés (m <sup>3</sup> )	2022	2023	2024
Installation de production d'eau d'AY MAREUIL	701 062	683 072	745 208
Pompage de TAUXIERES-MUTRY	379 256	293 341	270 579
<b>TOTAL</b>	<b>1 080 318 m<sup>3</sup></b>	<b>976 413 m<sup>3</sup></b>	<b>1 015 787 m<sup>3</sup></b>

Globalement, les volumes prélevés sont à la baisse en raison principalement d'une amélioration des rendements (diminution des fuites).



✓ **Les volumes achetés à d'autres collectivités**

Le volume acheté à des collectivités extérieures en 2024 est de **74 022 m<sup>3</sup>**.

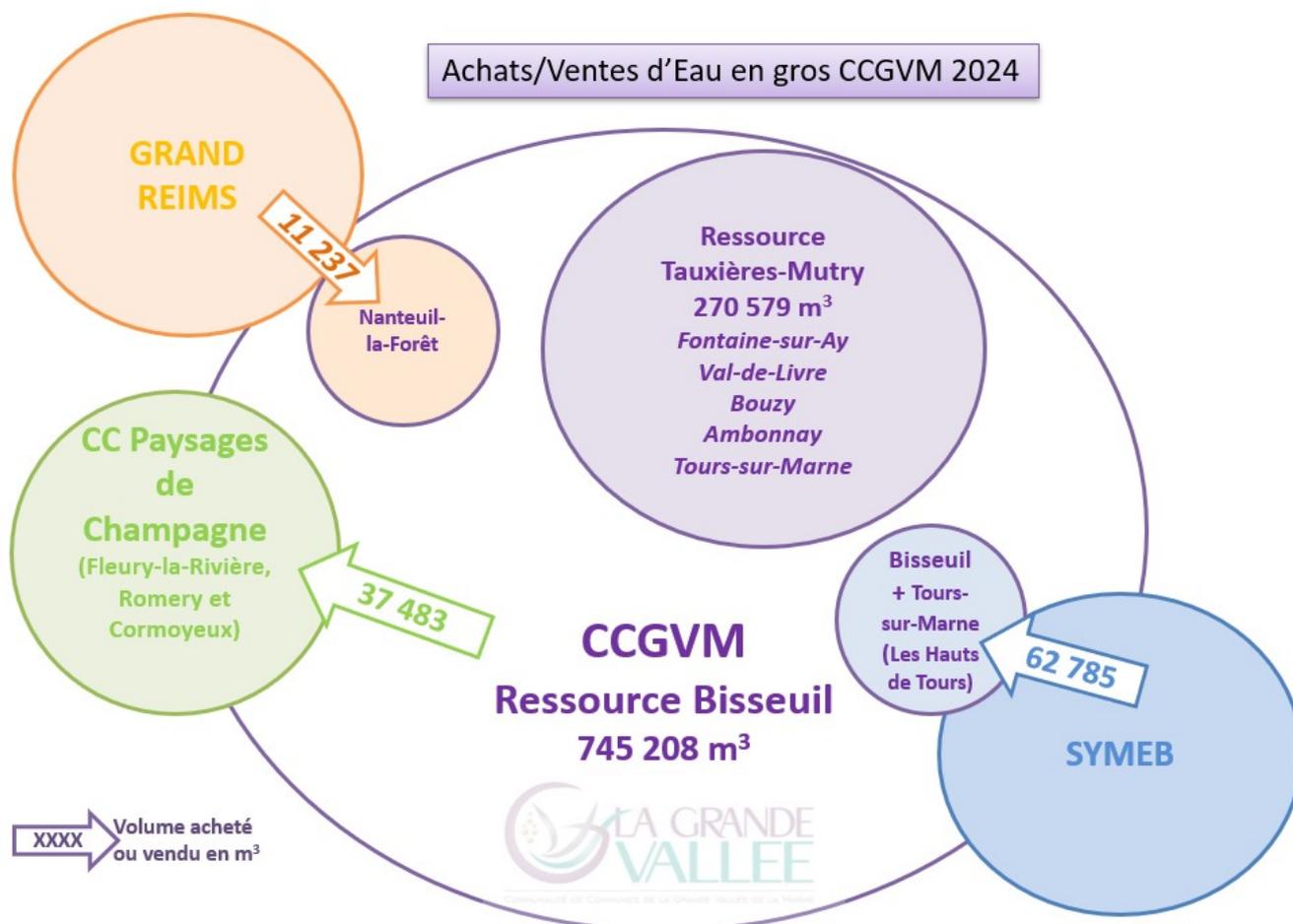
Volumes Achetés (m3)	2022	2023	2024
<b>SIDEP de la Vallée du Brunet</b>	97 600	/	/
<b>Syndicat Mixte des Eaux de Bisseuil</b>	73 008	70 730	62 785
<b>Grand Reims</b>	11 588	11 978	11 237
<b>TOTAL</b>	<b>182 196 m<sup>3</sup></b>	<b>82 708 m<sup>3</sup></b>	<b>74 022 m<sup>3</sup></b>

Suite à la dissolution du Syndicat de la Vallée du Brunet, l'achat d'eau pour l'alimentation d'HAUTVILLERS a pris fin au 31/12/2022.

Il existe un achat d'eau au Grand Reims depuis 2017 pour la commune de Nanteuil-la-Forêt suite à la dissolution du syndicat du Rouillat. La ressource est le captage de CHAMPFLEURY sur la commune de Villers aux Nœuds. En l'absence d'outil de mesure, ce volume ne tient pas compte du hameau de la Presle.

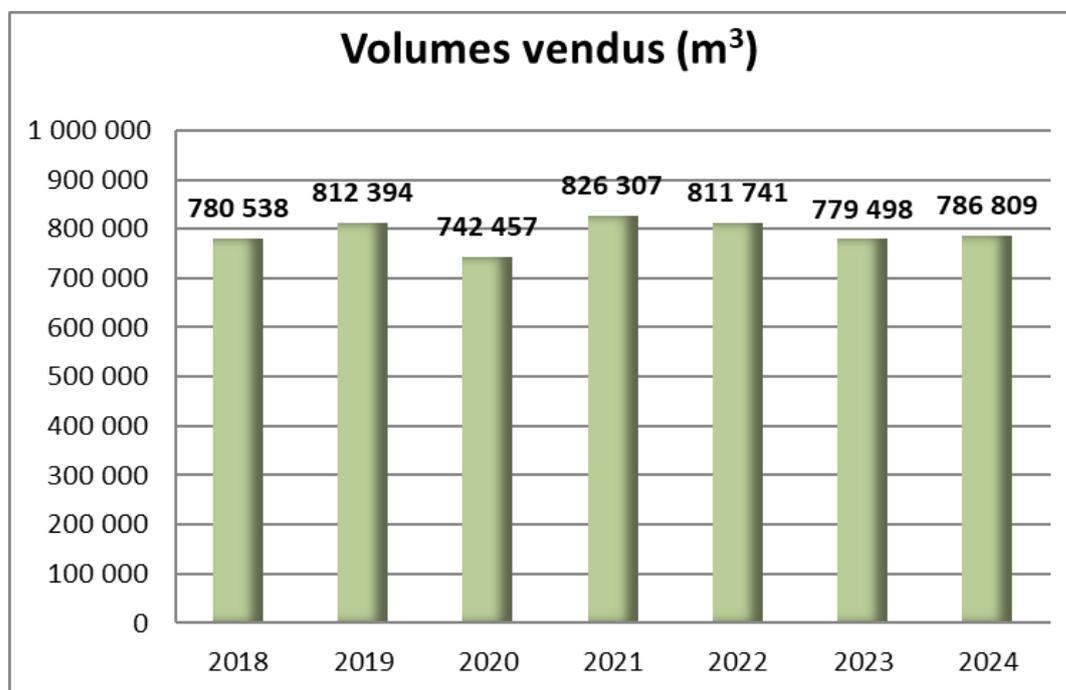
L'achat d'eau au SYMEB est réalisé pour l'alimentation de la commune de Bisseuil et du lotissement les Hauts de Tours à Tours-sur-Marne.

Le schéma suivant matérialise l'ensemble des productions, achats et ventes d'eau en gros :



✓ **Les volumes vendus**

Le volume total facturé client est relativement stable depuis plusieurs années. Il est de **786 809 m<sup>3</sup>** en 2024 contre 779 498 m<sup>3</sup> en 2023.



De plus, des volumes sont vendus en gros à d'autres services d'eau potable :

- la CC des Paysages de Champagne pour les communes de ROMERY, FLEURY LA RIVIERE et CORMOYEUX : 37 483 m<sup>3</sup>

Le détail des volumes vendus par commune est présenté dans le tableau ci-dessous :

Volumes Vendus (m <sup>3</sup> )	2022	2023	2024
Ambonnay	49 790	48 414	53 491
Avenay Val d'Or	48 267	47 806	46 991
Aÿ-Champagne	291 996	268 380	269 443
Bouzy	48 758	51 917	48 310
Champillon	45 827	41 329	45 529
Dizy	87 510	87 413	87 282
Fontaine sur Aÿ	15 623	15 148	13 248
Germaine	21 817	22 178	19 935
Hautvillers	45 149	43 078	51 844
Mutigny	15 314	20 588	20 463
Nanteuil-la-Forêt	11 588	11 978	11 237
Saint Imoges	17 352	12 958	14 034
Val-de-Livre	33 185	36 620	31 970
Tours-sur-Marne	79 565	71 691	73 032
<b>TOTAL</b>	<b>811 741</b>	<b>779 498</b>	<b>786 809</b>

## 1.5. Rendements des réseaux et indices linéaires de pertes

Le rendement de réseau d'eau potable est de **82,6 %\*** en 2024 ce qui respecte largement les objectifs contractuels.

L'indice linéaire de perte est de **2,37 m3/jr/km** et l'indice linéaire des volumes non comptés est de **3,35 m3/jr/km**.

Le délégataire consacre de nombreuses heures à la recherche de fuites.

L'analyse des données des appareils de mesure mis en place ainsi que des prélocalisateurs de fuites prévus au contrat permet de mieux cibler les zones géographiques à privilégier lors des campagnes de recherches de fuites.

En 2023 des travaux prévus au contrat visant à améliorer la sectorisation des communes d'AY-CHAMPAGNE ET HAUTVILLERS ont été réalisés avec l'installation de plusieurs débitmètres.

Le découpage ainsi obtenu permet une surveillance plus ciblée de l'apparition des défaillances, par les outils numériques utilisés par VEOLIA au quotidien.

En 2024, 123 624 mètres linéaires de réseau ont été écoutés sur l'ensemble du territoire.

Au cours de l'année, 79 fuites ont été réparées sur l'ensemble du périmètre dont 17 sur branchements, 8 sur canalisations, 54 aux compteurs.

\*Le mode de calcul du rendement des réseaux est le suivant :

$$\text{Rendement} = (\text{volume consommé autorisé} + \text{volume vendu en gros}) / (\text{volume produit} + \text{volume acheté en gros}) \times 100,$$

*(volume consommé autorisé = volume comptabilisé (ramené à 365 jours) + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau)*

## 1.6. Qualité de l'eau distribuée

55 prélèvements ont été analysés en 2024 dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé par l'ARS. Le délégataire effectue également des mesures supplémentaires d'autocontrôle.

Le taux de **conformité microbiologique est de 100 %** sur l'année 2024.

Le taux de **conformité physico-chimique est également de 100 %**.

Il est à noter qu'en mai 2024, après réexamen, le métabolite R471811 du chlorothalonil, jusqu'à présent considéré comme « pertinent », a été classé « non pertinent ». Ce métabolite relève désormais de la valeur indicative fixée par l'Anses de 0,9 µg/L.

Il a été mesuré entre 0,28 et 0,49 µg/l sur la ressource de Bisseuil.

Toutefois, la CCGVM a entamé une réflexion avec VEOLIA afin de lancer une étude pour envisager un système de traitement des pesticides.

Les PFAS (substances per- et Polyfluoroalkylées) n'ont pas été détectés sur les analyses réalisées sur les ressources de la CCGVM depuis juin 2024.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur. Le niveau d'avancement est exprimé en pourcentage de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

Cet indice est de 100 % pour les communes alimentées par la ressource de Bisseuil et de 82% pour les communes alimentées par la ressource de Tauxières-Mutry.

## 2) Assainissement

### 2.1. Chiffres clés

- 6 692 clients raccordés
- 12 stations d'épuration d'une capacité totale de 49 475 équivalents habitants
- 41 postes de relèvement
- 211 km de canalisations
- 95,6 % de conformité de la performance des ouvrages d'épuration
- 149 tonnes de boues de station d'épuration évacuées (matière sèche)
- 18,7 km de réseaux curés
- 4 593 mètres linéaires de réseaux inspectés
- 149 contrôles de conformité

### 2.2. Patrimoine

#### ✓ Stations d'épuration

La CCGVM dispose de 12 stations d'épuration représentant une capacité totale de 49 475 équivalents-habitants (eh).

Stations d'Épuration	Type	Capacité (Eh)	Capacité hydraulique (m <sup>3</sup> /j)
AMBONNAY	Boues activées	1100	220
AVENAY VAL D'OR	Boues activées	1400	210
AY-MAREUIL-MUTIGNY	Boues activées	39 140	1930
BISSEUIL	Boues activées	750	100
BOUZY	Boues activées version SBR	2800	269
FONTAINE-SUR-AY	Micro-station biologique KLARO-SRB	350	52
GERMAINE	Lagunage	550	82
NANTEUIL-LA-FORET	Lagunage	240	34
LOUVOIS	Boues activées	600	90
TAUXIERES-MUTRY	Filtre à roseaux	400	60
TOURS-SUR-MARNE	Boues activées	2100	670
TOURS-SUR-MARNE ZAC	Filtres à roseaux	45	7
<b>Capacité totale</b>		<b>49 475 eh</b>	<b>3724 m<sup>3</sup>/j</b>

Les effluents domestiques et vinicoles des communes de DIZY, CHAMPILLON, HAUTVILLERS et SAINT-IMOGES sont acheminés vers la **station d'épuration de MARDEUIL** appartenant à la Communauté d'Agglomération d'Epernay par le biais d'une convention.

La CCGVM a participé financièrement à la construction de l'ouvrage et les frais de fonctionnement sont pris en charge par VEOLIA dans le cadre du contrat de concession.

En 2024, les dépenses de renouvellement suivantes ont été effectuées dans le cadre des contrats d'affermage :

#### **RENOUVELLEMENT INSTALLATIONS DE DEPOLLUTION**

<b>Lieu ou ouvrage</b>	<b>Description</b>
STEP AMBONNAY	PPR - Pompe recirculation
STEP AVENAY VAL D'OR	GCS - Maintenance Surpresseur
STEP AY	GCS - Moteur Portail électrique
STEP AY	GCS - Maintenance Surpresseurs (filtre, huile, courroies)
STEP AY	GCS - Sonde PT100 Surpresseur 4
STEP AY	GCS - Clapet anti-retour Surpresseur 1
STEP AY	GCS - Maintenance Sonde Solitax
STEP AY	PPR - Automate de Télégestion
STEP BISSEUIL	PPR - Pompe Transfert / Extraction vers silo
STEP BOUZY	GCS - Réparation Intrusion
STEP BOUZY	PPR - Mesure Redox
STEP BOUZY	GCS - Pompe Eau Industrielle
STEP BOUZY	GCS - Pompe 3 Poste de relèvement
STEP BOUZY	GCS - Dosatron
STEP BOUZY	GCS - Câble communication Smartwire
STEP LOUVOIS	GCS - Pressostat Surpresseur
STEP TOURS SUR MARNE	GCS - EV Tamis rotatif et installation cordon chauffant
STEP TOURS SUR MARNE	GCS - Maintenance Surpresseurs (filtre, huile, courroies)
STEP TOURS SUR MARNE	GCS - Sonde Redox
STEP TOURS SUR MARNE	GCS - Pompe Polymère
STEP TOURS SUR MARNE	GCS - Accessoires Dégrilleur

#### **RENOUVELLEMENT INSTALLATIONS DE COLLECTE**

<b>Lieu ou ouvrage</b>	<b>Description</b>
PR AY Canal	PPR - Pompe 1 poste de relevage
PR AY Canal	GCS - Accessoires Hydrauliques, remplacement barres de guidages et réparation support
PR AY Poinçonniers	GCS - Charbon actif désodorisation
PR AY ZA	PPR - Automate de télégestion
PR AY ZA	PPR - Armoire Electrique + déplacement disjoncteur Enedis
PR DIZY bas jardin	GCS - Parafoudre
PR DIZY Canal	PPR - Pompe 2 poste de relevage
PR DIZY Canal	PPR - Automate de télégestion
PR MAREUIL SUR AY Canal	PPR - Pompe 1 poste de relevage
PR MUTIGNY Route d'Avenay	PPR - Pompe 2 poste de relevage
PR SAINT IMOGES Mairie	PPR - Pompe 1 poste de relevage
PR SAINT IMOGES Mairie	PPR - Pompe 2 poste de relevage
PR SAINT IMOGES Mairie	GCS - Accessoires hydrauliques + barres de guidages
PR SAINT IMOGES RN	PPR - Pompe 1 poste de relevage

## ✓ Le réseau

Le linéaire de réseau est d'environ **211 km** (hors branchements).

Il se décompose en 115 km de réseaux eaux usées gravitaires, 8 km de réseaux eaux usées en refoulement, 8 km de réseaux unitaires et 80 km de réseaux d'eaux pluviales.

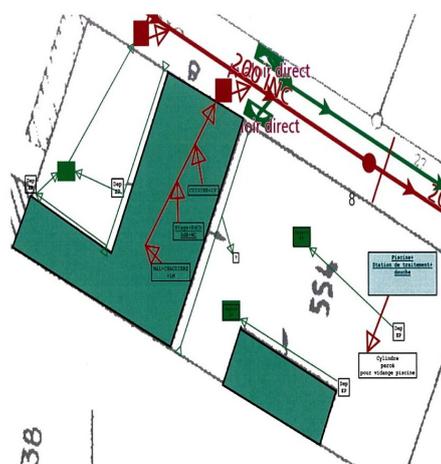
On dénombre 41 postes de relèvement des eaux usées et 11 déversoirs d'orage.

Le nombre total de branchements d'assainissement des eaux usées est de **4901**.

En 2024, **4 593** mètres linéaires de réseaux ont été inspectés avec une caméra dans le cadre des contrats d'affermage.

**149** contrôles de conformité des branchements ont été réalisés en 2024 par le fermier dont **35** se sont révélés non-conformes.

Ces contrôles, qui visent principalement à vérifier la bonne séparation des eaux pluviales et des eaux usées, sont effectués obligatoirement à l'occasion des ventes immobilières ou en vue de lutter contre la présence d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées.



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement est de **101**.

Cet indice, compris entre 0 et 100, exprime le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement. Il tient compte de l'existence de plans, de leurs mises à jour, de la connaissance de la nature et de l'âge des canalisations et des ouvrages annexes ainsi que des interventions effectuées annuellement.

## ✓ L'entretien du réseau

Le curage des réseaux est réalisé par le fermier de manière préventive et curative :

<u>Curages préventifs</u>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Nombre d'interventions</b>	<b>1 104</b>	<b>1 017</b>
<b>sur bouches d'égout, grilles avaloirs</b>	1 089	1 000
<b>sur dessableurs</b>	15	17
<b>Longueur curée (ml)</b>	<b>13 969</b>	<b>18 141</b>

<b>Désobstructions</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Nbre d'intervention</b>	<b>45</b>	<b>29</b>	<b>81</b>
sur branchements	28	13	24
sur canalisations	17	13	19
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	0	3	38
<b>Longueur curée (ml)</b>	<b>38</b>	<b>359</b>	<b>611</b>

Les travaux de réparation ou renouvellement suivants ont également été réalisés par le fermier :

- 22 cadres de tampon de regards et d'avaloirs ont été réparés ou rescellés
- 26 regards et boîtes de branchement ont été réparés
- 3 branchements ont été réparés par terrassement
- 2 réparations de collecteurs ont été réalisées
- 20 tampons ont été mis à niveau
- 13 tampons de regards, 1 regard, et 1 avaloir ont été renouvelés

### 2.3. Nombre d'abonnés et population desservie

La population desservie par le service d'assainissement collectif est estimée à **14 112 habitants**.

Le nombre total d'abonnés du service est de **6 692** en 2024.

L'assiette de redevance totale est de **756 912 m<sup>3</sup>** en 2024 contre 738 181 m<sup>3</sup> en 2023.

Le nombre d'abonnés du service assainissement collectif est réparti ainsi :

<b>ABONNES ASSAINISSEMENT</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Ambonnay</b>	509	509	504
<b>Avenay Val d'Or</b>	446	447	444
<b>Aÿ-Champagne</b>	2279	2285	2269
<b>Bouzy</b>	482	484	482
<b>Champillon</b>	251	259	257
<b>Dizy</b>	732	749	746
<b>Fontaine sur Aÿ</b>	90	88	87
<b>Germaine</b>	233	243	242
<b>Hautvillers</b>	373	384	384
<b>Mutigny</b>	94	99	98
<b>Nanteuil la Forêt</b>	115	115	119
<b>Saint Imoges</b>	144	145	145
<b>Val-de-Livre</b>	261	263	261
<b>Tours-sur-Marne</b>	653	656	654
<b>TOTAL</b>	<b>6 662</b>	<b>6 726</b>	<b>6 692</b>

## 2.4. Performance des ouvrages d'épuration

### ✓ Performance des ouvrages

Il est à noter que les stations d'épuration d'Avenay Val d'Or, Ay-Mareuil-Mutigny, Bouzy et Louvois traitent les effluents urbains mais également les effluents vinicoles par le biais de conventions de raccordement. Les autres ouvrages ne traitent que les effluents domestiques.

Sur le territoire de la CCGVM, 102 conventions de déversement ont été établies pour le rejet d'effluents professionnels au réseau.

La conformité du système d'assainissement est évaluée par les services de police de l'eau au regard de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, de la directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU) ainsi que des arrêtés individuels.

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Au total, **111 bilans d'autosurveillance** ont été réalisés en 2024.

Il est à noter que réglementairement, les systèmes de Nanteuil-la Forêt et Tauxières-Mutry ne sont tenus qu'à 1 bilan tous les 2 ans. Il n'y a pas eu de bilan en 2024 sur ces 2 stations.

Ainsi, en 2024, le taux de conformité des bilans des ouvrages d'épuration (pondéré par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage) est de **95,66 % au regard des prescriptions des arrêtés préfectoraux individuels des ouvrages.**

**Pour les ouvrages supérieurs à 2000 eh, il est de 97,22%.**

STEP	Nombre de bilan annuel	Nombre de bilan conforme	% conformité	Charge moyenne DBO5	Pondération charge
AMBONNAY	12	12	100%	67,80	0,06
AVENAY VAL D'OR	12	10	83%	68,70	0,06
AY-MAREUIL-MUTIGNY	53	53	100%	735,00	0,61
BISSEUIL	1	1	100%	28,90	0,02
BOUZY	12	8	67%	80,70	0,07
FONTAINE-SUR-AY	1	0	0%	4,20	0,00
GERMAINE	4	3	75%	39,00	0,03
LOUVOIS	4	4	100%	26,6	0,02
TOURS-SUR-MARNE	12	12	100%	153,00	0,13
<b>TOTAL</b>	<b>111</b>	<b>93</b>	<b>93%</b>	<b>1203,90</b>	<b>1,00</b>

LEXIQUE :

DCO : Demande Chimique en Oxygène (Matières Organiques)

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène (Matières Organiques)

MES : Matières en suspensions

NTK: Azote Total Kjeldahl

NGL: Azote Global

Ptot : Phosphore Total

Les rendements épuratoires moyens des stations en 2024 sont les suivants :

Rendement épuratoire	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	Ptot
AMBONNAY	95,2%	98,4%	97,8%	93,7%	92,2%	70,5%
AVENAY VAL D'OR	95,7%	98,8%	98,5%	94,0%	85,1%	60,9%
AY-MAREUIL-MUTIGNY	97,2%	98,9%	98,6%	98,3%	97,5%	97,6%
BISSEUIL	93,1%	98,4%	98,2%	73,4%	72,3%	30,9%
BOUZY	94,0%	98,3%	92,3%	72,7%	71,9%	91,3%
FONTAINE-SUR-AY	62,8%	81,5%	82,6%	10,1%	8,5%	-8,8%
GERMAINE	90,0%	92,0%	89,3%	63,6%	62,3%	31,3%
LOUVOIS	95,5%	98,8%	97,9%	74,4%	73,9%	75,7%
TOURS	99,0%	99,4%	99,5%	98,9%	88,2%	96,7%

## 2.5. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

En 2024, **149,1 tonnes** de boues (matières sèches) ont été évacuées des systèmes d'épuration de la CCGVM :

Boues évacuées	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)
AMBONNAY	347,0	6,3	1,8%
AVENAY	225,0	20,5	9,1%
AY-MAREUIL-MUTIGNY	544,7	108,9	20,0%
BISSEUIL	152,0	2,2	1,4%
LOUVOIS	245,0	4,3	1,8%
TOURS-SUR-MARNE	308,6	6,9	2,2%

Les boues sont évacuées à **100% vers des filières conformes à la réglementation**.

Les boues des stations d'Ambonnay, Ay-Champagne et Avenay-Val-d'Or sont traitées en compostage. Les boues des autres stations d'épuration sont normalement épandues en agriculture selon des plans d'épandages réglementaires.

## 2.6. Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif n'est pas complètement en place sur la CCGVM. Il est à noter que le territoire est en très grande majorité desservi par l'assainissement collectif. L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif sur le territoire est de 15%. Cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

La mise en place de ce service fera prochainement l'objet d'une mise en concurrence en vue de retenir une entreprise en prestation de service. Il s'agira également à ce titre de réfléchir à un règlement du service et à son prix.

Le service eau-assainissement assure tout de même les contrôles sur les installations neuves afin de s'assurer de la conformité des installations nouvellement construites.

Quelques contrôles sont réalisés par des bureaux d'études en cas de vente immobilière.

Ainsi, 3 avis ont été donnés sur la conception d'installations et 4 installations ont été contrôlées sur la bonne exécution des travaux en 2024 sur le territoire de la CCGVM. 1 contrôle a également eu lieu dans le cadre d'une vente immobilière.

Les zonages d'assainissement d'Avenay-Val-d'Or, Ay, Champillon, Dizy, Fontaine-Sur-Ay, Germaine, Hautvillers, Mareuil-Sur-Ay, Mutigny, Nanteuil-La-Forêt, Saint-Imoges et Tauxières-Mutry ont été approuvés par le conseil communautaire en 2012 à l'issue d'une enquête publique. La commune de Tours-sur-Marne était quant à elle déjà dotée d'un zonage approuvé.

Le zonage d'assainissement de la commune d'Ambonnay a été approuvé en janvier 2022.

Une révision du zonage d'Aÿ-Champagne est en cours (enquête publique en 2025).

Ces zonages d'assainissement délimitent pour chaque commune les zones en assainissement collectif et celles en assainissement non collectif.

Il restera 2 communes non pourvues de zonage : Bouzy et Louvois. Ces études devront être engagées rapidement.

## C. INDICATEURS FINANCIERS

### 1) Prix de l'Eau

Le prix de l'eau est depuis le 01/01/2023 le même sur toute la CCGVM à l'exception de la commune de Nanteuil-la-Forêt qui dépend toujours du contrat d'affermage AEP de l'ex-syndicat du Rouillat. Les tarifs présentés sont ceux appliqués au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1 soit au 01/01/2025.

#### ✓ Part Eau Potable

Détail d'une facture de 120 m<sup>3</sup> pour la part distribution de l'eau :

Communes	Part Délégitaire		Part CCGVM	Part Agence de l'Eau			Facture 120 m <sup>3</sup>		
	Abonnement	Consommation /m <sup>3</sup>	Consommation /m <sup>3</sup>	Préservation des ressources en eau /m <sup>3</sup>	Consommation d'eau potable /m <sup>3</sup>	Performance des réseaux AEP/m <sup>3</sup>	Total HT pour 120 m <sup>3</sup>	Total TTC pour 120 m <sup>3</sup>	Prix TTC moyen /m <sup>3</sup>
CCGVM (Hors Nanteuil-la-Forêt)	65,46 €	0,5180 €	0,4910 €	0,0893 €	0,4600 €	0,0170 €	254,50 €	268,49 €	2,24 €
Nanteuil-la-Forêt	52,82 €	1,3738 €	0,4910 €	0,0827 €	0,4600 €	0,0170 €	341,72 €	360,51 €	3,00 €

#### ✓ Part Assainissement

Détail d'une facture de 120 m<sup>3</sup> pour la part collecte et traitement des eaux usées :

Communes	Part Délégitaire		Part CCGVM	Agence de l'Eau	FACTURE 120 m <sup>3</sup>		
	Abonnement	Consommation /m <sup>3</sup>	Consommation /m <sup>3</sup>	Performance des systèmes d'assainissement /m <sup>3</sup>	Total HT pour 120 m <sup>3</sup>	Total TTC pour 120 m <sup>3</sup>	Prix TTC moyen/m <sup>3</sup>
CCGVM	28,58 €	0,8218 €	0,8100 €	0,0267 €	227,60 €	250,36 €	2,09 €

✓ **Prix global de l'Eau (Eau Potable et Assainissement)**

	<b>AEP Total TTC pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>ASSAINISSEMENT Total TTC pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>TOTAL 120 m<sup>3</sup></b>	<b>Prix de l'Eau TTC au m<sup>3</sup></b>
<b>CCGVM</b>	268,49 €	250,36 €	518,85 €	<b>4,32 €</b>
<b>Nanteuil-la-Forêt</b>	360,51 €	250,36 €	610,87 €	<b>5,09 €</b>

Depuis le 01/01/2021 et la fin de nombreux contrats de délégation, le prix de l'eau est donc en grande partie harmonisé sur le territoire de la Communauté de Communes. Seul subsiste le contrat AEP de l'ancien syndicat du Rouillat (Nanteuil-la-Forêt).

Le prix est donc de **4,32 € TTC pour la majorité des communes et 5,09 € TTC** du mètre cube (prix pour 120 m<sup>3</sup>) pour la commune de Nanteuil-la-Forêt.

Le prix moyen de l'eau est de 4,69 € TTC/m<sup>3</sup> au niveau national (donnée au 01/01/2024).

✓ **Evolution du prix de l'Eau**

L'évolution du prix de l'eau entre 2023 et 2024 est de **+ 0,33 %** pour la majorité des communes. Elle est de **+ 1,03 %** pour Nanteuil-la-Forêt.

Le tarif de la **surtaxe eau** de la CCGVM a été maintenu depuis 2021 et celui de la surtaxe assainissement augmente progressivement ces dernières années pour financer les mises en conformité des systèmes d'assainissement.

Les **révisions de prix des contrats de concessions** ont entraîné une légère baisse des tarifs en 2024.

La **réforme des redevances de l'Agence de l'Eau**, inscrite dans la loi de finances pour 2024, est entrée en vigueur le 1er janvier 2025.

Elle instaure, notamment, trois nouvelles redevances : redevance pour consommation d'eau potable, redevance de **performance** des systèmes d'assainissement collectif et redevance de **performance** des réseaux d'eau potable, venant se substituer aux redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.

Cette réforme vise à renforcer et à rendre plus lisible la mise en œuvre des principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur » ainsi qu'à valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse de leurs réseaux. Ainsi, à partir de 2026, les redevances performances seront **modulées** en fonction de la connaissance patrimoniale et de la performance des services d'eau et d'assainissement.

En 2025, la modulation n'a pas été appliquée ce qui a entraîné une baisse de la part Agence de l'eau pour l'assainissement et une hausse pour l'eau potable.

## **2) Compte Administratif 2024**

### **2.1. Budget Eau Potable**

#### **✓ Section d'Exploitation**

Le total des **dépenses d'exploitation** réalisées sur l'exercice 2024, est de **185 457,53 €** :

<b>Libellés</b>	<b>Détail</b>	<b>Montant</b>
<b>Charges à caractère général</b>	Dépenses de fonctionnement ( <i>achat d'eau, étude</i> )	15 552,38 €
<b>Charges de personnel</b>	Poste de secretariat	45 162,84 €
<b>Charges d'intérêts</b>	Remboursement des intérêts d'emprunts	21 237,23 €
<i>Opérations d'ordre*</i>	<i>Dotations aux amortissements des réseaux</i>	<i>103 505,08 €</i>
<b>TOTAL</b>		<b>185 457,53 €</b>

*\*écritures comptables*

Le total des **recettes d'exploitation** réalisées s'élève à **716 268,44 €** :

<b>Libellés</b>	<b>Détail</b>	<b>Montant</b>
<b>Taxes et redevances</b>	Surtaxe et redevances Eau	387 507,42 €
<b>Résultat d'exploitation reporté</b>	Excédent d'exploitation reporté	258 220,98 €
<i>Opérations d'ordre*</i>	<i>Amortissement des subventions d'investissement</i>	<i>61 742 €</i>
<b>TOTAL</b>		<b>716 268,44 €</b>

*\*écritures comptables*

#### **✓ Section d'Investissement**

Globalement, les **dépenses d'investissement** réalisées en 2024, se sont élevées à **506 711,78 €**.

Elles se décomposent de la façon suivante :

<b>Libellés</b>	<b>Détail</b>	<b>Montant</b>
<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	Remboursement d'emprunts	106 415,82 €
<b>Opérations d'équipements</b>	Dépenses réelles de travaux	338 553,96 €
<i>Opérations d'ordre*</i>	<i>Amortissements des subventions</i>	<i>61 742,00 €</i>
<b>TOTAL</b>		<b>506 711,78 €</b>

*\*écritures comptables*

Le détail des dépenses réelles d'investissement en Eau potable est présenté ici :

Rue du chemin creux à Hautvillers .....	144 111,20 €
Place Barancourt à Ambonny .....	111 373,19 €
Rue de la Tuilerie à Mutigny .....	51 511,23 €
Rue Pasteur à Champillon .....	21 240,83 €
Allée du Parc à Mareuil.....	8 110,22 €
RD 37 et RD 19 à Ambonny .....	2 207,29 €

**TOTAL .....** 338 553,96 €

La somme globale des **recettes d'investissement** réalisées en 2024, s'élève à **595 404,71 €** :

Libellés	Détail	Montant
<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	Affectation du résultat	166 735,46 €
<b>Subventions d'investissement</b>	Subvention AEP Département	9 000,00 €
<b>Résultat d'investissement reporté</b>	Excédent d'investissement reporté	316 164,17 €
<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections*</i>	<i>Amortissements des immobilisations</i>	<i>103 505,08 €</i>
<b>TOTAL</b>		<b>595 404,71 €</b>

*\*écritures comptables*

## 2.2. Budget Assainissement

### ✓ Section d'Exploitation

Le total des **dépenses d'exploitation** réalisées sur l'exercice 2024, est de **348 712,18 €** :

Libellés	Détail	Montant
<b>Charges à caractère général</b>	Diverses dépenses de fonctionnement ( <i>frais divers</i> )	1 420,66 €
<b>Charges de personnel</b>	Frais de personnel	66 770,72 €
<b>Charges financières</b>	Remboursement des intérêts des emprunts	40 819,35 €
<b>Autres charges de gestion courante</b>	Reversement de Primes épuration aux établissements vinicoles	23 080,45 €
<i>Opérations d'ordre*</i>	<i>Amortissements des immobilisations</i>	<i>252 621,00 €</i>
<b>TOTAL</b>		<b>348 712,18 €</b>

*\*écritures comptables*

Le total des **recettes d'exploitation** réalisées s'élève à **876 326,84 €** :

Libellés	Détail	Montant
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	Excédent de fonctionnement 2023	144 452,23 €
<b>Taxes et redevances</b>	Surtaxe Assainissement	504 648,48 €
<b>Subventions d'Exploitation</b>	Primes d'épuration Agence de l'Eau et subvention boues COVID	63 446,39 €
<b>Produits divers de gestion courante</b>	Participation viticulteurs fonctionnement STEP	1 059,74 €
<b>Atténuation de charges</b>		707,00 €
<i>Opérations d'ordre*</i>	<i>Amortissement des subventions</i>	<i>162 013,00 €</i>
<b>TOTAL</b>		<b>876 326,84 €</b>

*\*écritures comptables*

### ✓ Section d'Investissement

Globalement, les **dépenses d'investissement** réalisées en 2023 se sont élevées à **1 247 730,31 €** :

Libellés	Détail	Montant
<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	Remboursements d'emprunts	247 738,27 €
<b>Opérations d'équipements</b>	Dépenses réelles de travaux	205 207,47 €
<b>Solde d'exécution reporté</b>		632 771,57 €
<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections*</i>	<i>Amortissements des subventions</i>	<i>162 013,00 €</i>
<b>TOTAL</b>		<b>1 247 730,31 €</b>

*\*écritures comptables*

Le détail des dépenses réelles d'investissement en Assainissement est présenté ici :

Etude diagnostique Ay / Mareuil / Mutigny .....	62 391,00 €
RD 37 et RD 9 à Ambonnay .....	40 320,67 €
Rue Pasteur Champillon .....	24 360,95 €
Interconnexion STEP Fontaine sur Aÿ et Avenay .....	21 962,10 €
STEP Tours-sur-Marne .....	19 469,38 €
Place Barancourt à Ambonnay .....	15 837,12 €
STEP Ambonnay .....	11 460,00 €
Étude diagnostique assainissement Fontaine + Avenay .....	9 406,25 €

**TOTAL .....** **205 207,47 €**

La somme globale des **recettes d'investissement** réalisées en 2024, s'élève à **1 283 721,57 €** :

Libellés	Détail	Montant
<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	Affectation du résultat de l'exercice 2023	365 416,57 €
<b>Subventions d'investissement</b>	Subventions Agence de l'eau, Etat, Département	605 684,00 €
<i>Opérations d'ordre entre sections*</i>	<i>Amortissements des immobilisations</i>	252 621,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 283 721,57 €</b>

*\*écritures comptables*

### 2.3. Budget Principal

Les dépenses et recettes concernant les **eaux pluviales et la défense incendie** sont réalisées sur le budget principal.

#### ✓ Section de Fonctionnement

La gestion des eaux pluviales ne fait pas l'objet de recettes issues de la facture d'eau. La CCGVM verse à l'exploitant des rémunérations spécifiques pour l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales. En 2024, le total des rémunérations versées au délégataire s'est élevé à **338 986,30 €**.

#### ✓ Section d'Investissement

Les **dépenses d'investissement** réalisées en 2024 pour la gestion des eaux pluviales et la sécurité incendie sont détaillées ci-après :

#### EAUX PLUVIALES :

Allée du Parc à Mareuil s/Aÿ	8 630,51 €
Rue Pasteur à Champillon	34 528,83 €
RD 37 et RD 19 à Ambonnay	13 897,44 €
Place Barancourt à Ambonnay	61 444,40 €
Avaloir du Château à Nanteuil la Forêt	5 006,81 €
Rue du Chemin Creux à Hautvillers	41 553,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>165 061,35 €</b>

#### SECURITE INCENDIE :

Poteaux d'incendie divers	<b>8 324,55 €</b>
---------------------------	-------------------

Édition mars 2025  
CHIFFRES 2024

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

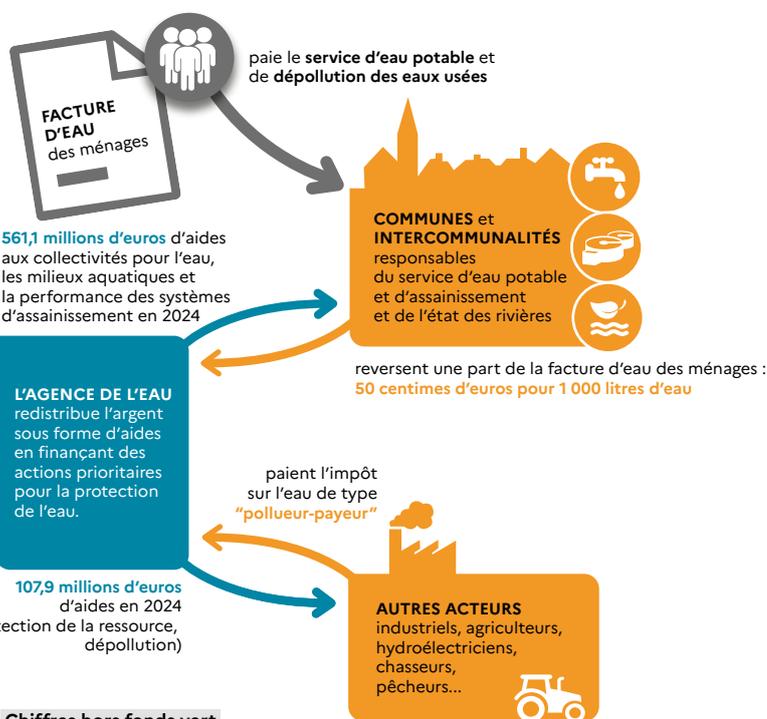
Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m<sup>3</sup>.  
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :  
[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

[www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)



Chiffres hors fonds vert

©AESN

## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 674 M€ dont plus de 403 M€ en provenance de la facture d'eau.

# 2024

## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?

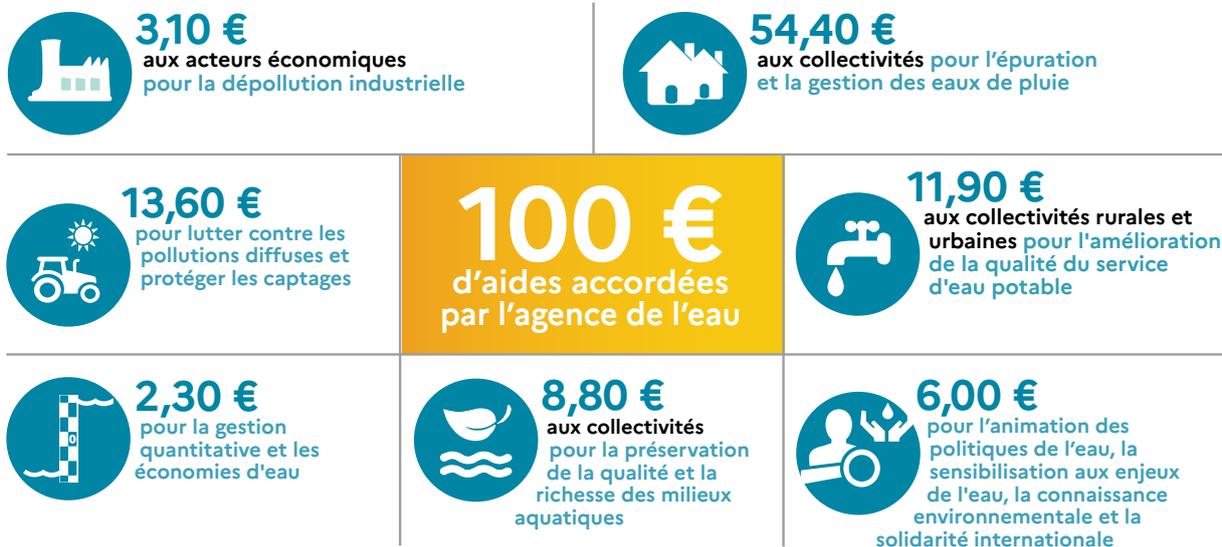


## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

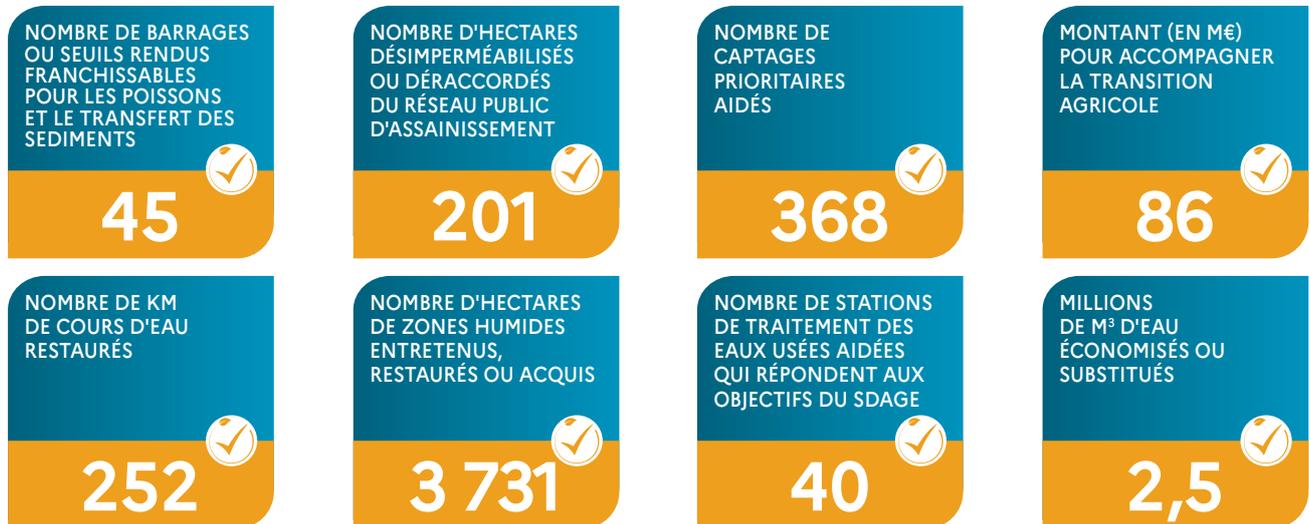
Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?



# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2024

Plus de 700 M€ d'aides financières ont été accordées pour soutenir 4 050 projets menés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour la dernière année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024. 65 % de ces aides contribuent directement à l'adaptation au changement climatique. De plus l'agence de l'eau a attribué 44,5 M€ aux collectivités au titre du fonds vert, volet "renaturation des villes et villages".

## EN 2024...



## LANCEMENT DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU



Le nouveau programme est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Avec une enveloppe de 4,7 milliards d'euros pour 6 ans, il répond à des priorités stratégiques, et mobilise des moyens permettant de fédérer tous les acteurs du bassin autour d'ambitions communes comme garantir un bon état des eaux, préserver la ressource pour sécuriser

l'approvisionnement en eau potable ou encore accompagner la transition agricole pour l'eau et reconquérir la biodiversité.

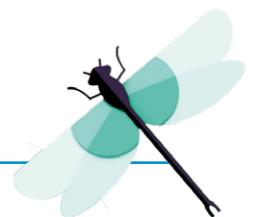
Pour connaître les aides possibles :

<https://www.eau-seine-normandie.fr/programme-eau-climat-biodiversite-2025-2030>

## LA RÉFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU

Le dispositif légal de la réforme des redevances, inscrit dans la loi de finances pour 2024, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il instaure, notamment, trois nouvelles redevances : redevance pour consommation d'eau potable, redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif et redevance de performance des réseaux d'eau potable, venant se substituer aux redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte. Cette réforme vise à renforcer et à rendre plus lisible la mise en œuvre des principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur » ainsi qu'à valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse de leurs réseaux. Elle a également pour objectif de rééquilibrer progressivement les contributions des différentes catégories des redevables en diminuant la part des ménages dans la fiscalité de l'eau, tout en renforçant pour tous le « signal-prix » et en incitant à la sobriété. Ces ressources fiscales financeront notamment le déploiement du Plan Eau et permettront d'accompagner plus vite et plus fortement les acteurs des territoires face au changement climatique.

<https://www.eau-seine-normandie.fr/reforme-redevance-2025>



## CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !



Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.

## AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

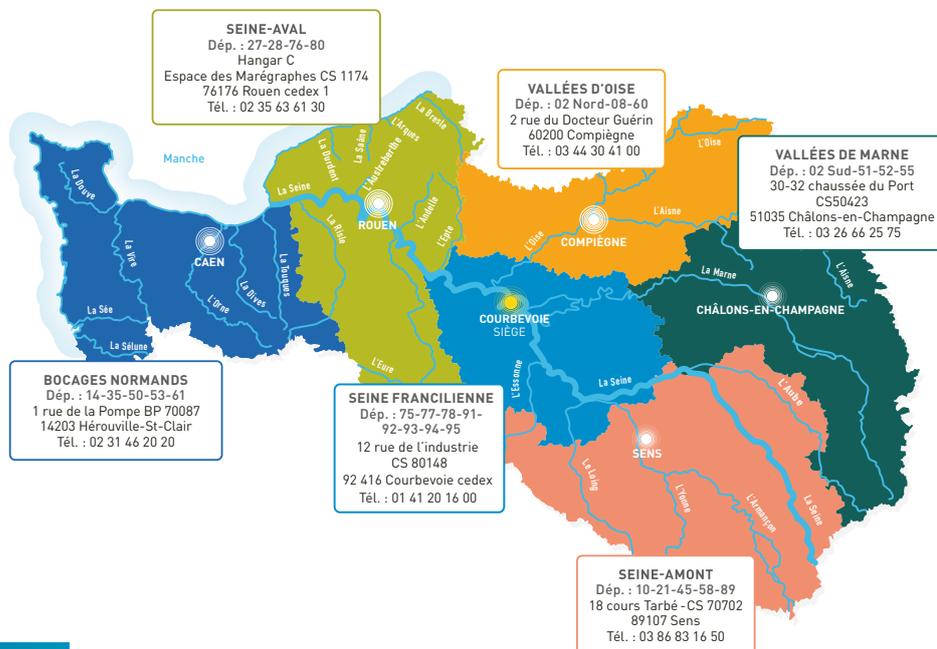
L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

### SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148  
92416 Courbevoie cedex  
01 41 20 16 00

### DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



## DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur [eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource  
Restaurer les cours d'eau  
Agir pour les eaux littorales  
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.

